

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Red Deer (M. Towers) à propos des effets sur les prix de revient agricoles, sur l'inflation et particulièrement sur un groupe de producteurs, les producteurs regroupés en coopérative, de la taxe sur le gaz naturel.

Le gouvernement veut nous donner l'illusion par ses politiques, tant celles relatives aux taux d'intérêt que celles préconisant des prix plus élevés pour le gaz naturel, qu'il réussira d'une façon ou d'une autre à juguler l'inflation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu le ministre des Finances (M. MacEachen) prétendre qu'il fallait que les taux d'intérêt soient élevés pour freiner l'inflation? Il suffit d'examiner de près la situation actuelle du secteur agricole canadien et de parler aux agriculteurs eux-mêmes, quels que soient leurs produits, pour constater que les politiques qui les obligent à réduire leur production en leur rendant pratiquement impossible de la maintenir à son niveau normal, ces politiques, dis-je, finiront pas faire baisser nos approvisionnements. Toute politique qui tend à réduire les approvisionnements aura des effets désastreux sur le prix des aliments au Canada. Tous les signes tendent à le confirmer, monsieur l'Orateur.

Tout récemment, je me suis entretenu avec des producteurs de bœuf de l'Ontario et avec des représentants de la Fédération ontarienne de l'agriculture. Quand on leur demande ce qu'il adviendra de notre approvisionnement de bœuf par suite des taux d'intérêt à la hausse et des politiques de prix préconisées par le gouvernement, ils en ont beaucoup à dire. Nous verrons dans les années à venir la tournure que prendront les événements. Bien assez vite, le gouvernement s'en ressentira également. Prenons-en bonne note, monsieur l'Orateur—la question a été soulevée aujourd'hui, à la Chambre, et ce n'est certainement pas la première fois—la mise en œuvre de politiques tendant à restreindre la production constitue un excellent moyen de favoriser une inflation galopante. Les signes précurseurs sont des plus éloquentes. Ces effets se traduiront par une concentration de la production, par la disparition des fermes familiales, par la réduction de la concurrence dans le secteur agricole et par la baisse du revenu garanti dans ce même secteur en raison de la politique d'argent cher. Et l'inflation ne s'en portera que mieux, monsieur l'Orateur, soyez-en assuré!

En dépit de tous ses efforts, le gouvernement ne réussira jamais à convaincre les agriculteurs de continuer à produire et à investir intensivement quand ils doivent payer 23, 24 ou 25 p. 100 sur l'argent qu'ils investissent dans leur exploitation. Quand le gouvernement prétend qu'une politique de ce genre est anti-inflationniste, son raisonnement est faux et absurde et décourage les députés qui font preuve de sens commun à la Chambre.

Exception faite de la politique des taux d'intérêts, monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier que les majorations de prix du gaz naturel imputables à l'imposition du gouvernement ont eu un effet spectaculaire sur le coût des engrais. Le député de Red Deer l'a contesté. Les frais de l'agriculteur ont augmenté en général: le coût du financement, des engrais et des articles absolument indispensables à sa production a été majoré. Il s'ensuit que l'agriculteur achète moins et alors il produit moins et sa productivité diminue, ou il se retire des affaires, ou il fait payer ses frais accrus au consommateur, autrement il ne peut pas survivre. Je ne vois donc pas la logique de tout cela, monsieur l'Orateur.

Taxe d'accise

Comme les autres membres de mon parti, je n'ai jamais accepté l'idée que le prix du gaz naturel soit arbitrairement assorti au prix du pétrole. Je n'accepte pas non plus l'idée, sur laquelle je reviendrai plus tard en parlant de l'impôt sur les revenus pétroliers, qu'il soit raisonnable au point de vue économique que le gouvernement fédéral augmente ses rentrées aux dépens du consommateur ou du producteur simplement pour réaliser des recettes. Quand il s'agit de questions de principe, de grandes politiques, par exemple la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers et la taxe à l'exportation, il existe des divergences d'opinion fondamentales à la Chambre. On ne s'attend pas toujours à voir le gouvernement en tenir compte. Un certain nombre de ces mesures ont déjà été adoptées.

● (1730)

La Fédération des coopératives gazières de l'Alberta a présenté un exposé concret et circonstancié. Ses représentants ont été très précis. Ils avaient apporté leurs factures pour montrer combien il leur en coûtait. Ils ont précisé le montant de leurs revenus et l'évolution de leurs rentrées. Ils ont présenté au gouvernement une demande très simple et absolument fondamentale.

Ils n'aiment pas la taxe et ne veulent pas la payer. Toutefois, ce sont d'honnêtes citoyens respectueux de la loi, et tant que la taxe sera imposée par la loi, ils la paieront. Tout ce qu'ils demandent, c'est un délai raisonnable, 90 jours, afin de ne pas être obligés d'emprunter à la banque pour payer le gouvernement. Il s'agit d'une entreprise coopérative, qui ne demande qu'un simple délai. C'est exactement la même chose que pour les artistes, toutes les requêtes qui sont raisonnables, les requêtes de principe qui provoquent une division à la Chambre des communes, et à l'égard desquelles on ne s'attend pas toujours à ce que le gouvernement passe à l'action, peu importe la nature de la requête, le gouvernement répond systématiquement par la négative.

J'espère que le ministre va nous fournir une explication un peu plus plausible que celle qu'il nous a donnée pour les coopératives gazières de l'Alberta. Le gouvernement fait passer son bon plaisir avant tout. Il fait peu de cas des préoccupations d'un groupe de gens qui n'essaient pas de gagner de l'argent, mais qui s'efforcent seulement de résoudre un problème: on leur demande de payer une taxe sur de l'argent qui n'a pas encore été touché. On leur demande de verser des recettes sur le gaz alors qu'ils n'ont pas encore été payés pour la vente de ce gaz. Cela revient à imposer une taxe de vente sur des ventes qui n'ont pas encore été payées. C'est comme si on demandait à un manufacturier ontarien de payer une taxe sur des marchandises qu'il n'a pas encore produites. Ce que le gouvernement demande aux coopératives gazières est tout à fait illogique. Il serait plus raisonnable de laisser aux coopératives gazières le temps de toucher l'argent avant de leur faire payer la taxe. Elles ne réclament pas un délai illimité, mais un délai de 90 jours.

Je pensais que le gouvernement comprendrait qu'il ne doit pas imposer un fardeau injuste et inutile à des contribuables qui sont disposés à payer la taxe, même s'ils s'y opposent avec véhémence. Ils sont disposés à respecter la loi. Tout ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement fasse un petit effort pour comprendre ce qui se passe dans leur secteur. Le gouvernement se fiche pas mal de ce qui se passe dans n'importe quel